

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

Année 2024
Séance du 26 juin 2024
N° 26
**Objet : Tarifs de l'école d'art
IDBL**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n° 23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
 BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis
 AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian
 BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
 CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle
 COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
 DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
 DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude
 DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
 MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges
 MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n° 23, 24, 28 et 29)
 PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
 SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric
 SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalelite.com

99_DE-004-200067437-20240626-26_26062024

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

En dehors d'un réajustement des tarifs d'inscription à la classe préparatoire en 2022-2023 comme suit :

- frais de dossier passés de 50€ à 20€,
- frais d'inscription passés de 250€ (parents non imposables domiciliés dans PAA) à 280€, passés de 300€ (parents non imposables hors PAA ou parents imposables PAA) à 330€, passés de 350€ (parents imposables domiciliés hors PAA) à 380€,

les tarifs de l'école d'art idbl concernant les pratiques amateurs n'ont pas été modifiés depuis septembre 2015 (délibération n°22 du conseil communautaire Asse Bléone Verdon du 19 juin 2015).

Les tarifs actuellement pratiqués depuis la rentrée 2015-2016, suivis de propositions de nouvelles tarifications, basées sur une augmentation de 10% sont présentés ci-après.

Grille des tarifs année scolaire 2023/2024 pour l'inscription à l'école d'art idbl

Tarifs s'appliquant à la population de la Communauté Provence Alpes Agglomération :

TARIFS COURS ADULTES ADOLESCENTS ET ENFANTS	
Enfant de 5 à 12 ans famille avec 1 enfant	70€
Enfant de 5 à 12 ans à partir du 2ème enfant inscrit	49€
Enfant de 13 à 17 ans famille avec 1 enfant	91€
Enfant de 13 à 17 ans à partir du 2ème enfant inscrit	64€
Elèves adultes dès 16 ans	125€
Bénéficiaires annuels des cartes « Lavande » & « Azur » du CCAS	½ tarif soit 62,5€
Bénéficiaires annuels des cartes « Soleil » du CCAS	Gratuité sur l'inscription
TARIFS ETUDIANTS CLASSE PREPARATOIRE	
Étudiant habitant Provence Alpes Agglomération parents imposables	330 €
Étudiant habitant Provence Alpes Agglomération parents non imposables	280 €

- Tarifs s'appliquant à la population hors Communauté Provence Alpes Agglomération :

TARIFS COURS ADULTES ADOLESCENTS ET ENFANTS	
Enfant de 5 à 12 ans famille avec 1 enfant	100€
Enfant de 5 à 12 ans à partir du 2ème enfant inscrit	70€
Enfant de 13 à 17 ans famille avec 1 enfant	121€
Enfant de 13 à 17 ans à partir du 2ème enfant inscrit	85€
Elèves adultes	177€
TARIFS ETUDIANTS CLASSE PREPARATOIRE	
Étudiant non-habitant Provence Alpes Agglomération, parents imposables	330 €
Étudiant non-habitant Provence Alpes Agglomération, parents non imposables	280 €

- Tarifs communs :

Forfait curistes 1 semaine	40 €
Forfait curistes 3 semaines	70€
Forfait par atelier et par personne pour les ateliers céramique, modelage d'après modèle vivant, volume, gravure, photo.	20€
Frais de dossier candidature à la classe préparatoire	20€

Il est proposé les modifications tarifaires suivantes :

- Réévaluation des tranches d'âge :

Le tarif enfant, auparavant donné pour la tranche d'âge 5-12 ans, passe à la tranche d'âge 5-11 ans.

Le tarif adolescent, auparavant donné pour la tranche d'âge 13-17 ans, passe à la tranche d'âge 12-15 ans. A partir de 16 ans, le tarif adulte est appliqué.

- Suppression du forfait 20€ pour l'atelier vidéo :

Tous les participants viennent au cours avec leur matériel, pas d'utilisation de matériel « commun ».

- Création d'un tarif pour une inscription en cours d'année scolaire, applicable à partir du 1er février de l'année scolaire en cours, qui correspondra à un demi-tarif annuel. Le forfait photo n'a pas de réduction pour une inscription en cours d'année, étant le seul atelier où ce forfait finance l'édition d'un ouvrage collectif. En fin d'année, chaque élève des cours de photo repart avec un exemplaire du livre.

- Création d'un forfait voyage supplémentaire à 50€ (forfait déjà existant de 20€), permettant d'organiser des voyages (pour les adultes et étudiants de la classe préparatoire) allant plus loin que la région PACA, ou permettant de proposer une formule « tout compris » comprenant toutes les entrées des lieux visités et visites guidées.

- Création d'une contribution de 10€ pour l'achat par les élèves d'un tote bag marqué idbl, et d'une contribution de 1€ pour achat par les élèves d'un gobelet recyclable marqué idbl.

Projection des tarifs avec les modifications :

- Tarifs s'appliquant à la population de la Communauté Provence Alpes Agglomération

TARIFS COURS ADULTES ADOLESCENTS ET ENFANTS	
Enfant de 5 à 11 ans famille avec 1 enfant	77€
Enfant de 5 à 11 ans à partir du 2ème enfant inscrit	54€
Enfant de 5 à 11 ans, inscription après le 1 ^{er} février	38,50€
Enfant de 12 à 15 ans famille avec 1 enfant	100€
Enfant de 12 à 15 ans à partir du 2ème enfant inscrit	70€
Enfant de 12 à 15 ans, inscription après le 1er février	50€
Elèves adultes dès 16 ans	137€
Elèves adultes, inscription après le 1er février	68,50€
Bénéficiaires annuels des cartes « Lavande » & « Azur » du CCAS ou cartes CCAS équivalentes autres communes	½ tarif soit 68,5€
Bénéficiaires annuels des cartes « Soleil » du CCAS ou cartes CCAS équivalentes autres communes	Gratuité sur l'inscription

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20240626-26_26062024

TARIFS ETUDIANTS CLASSE PREPARATOIRE	
Étudiant habitant Provence Alpes Agglomération parents imposables	330 €
Étudiant habitant Provence Alpes Agglomération parents non imposables	280 €

- Tarifs s'appliquant à la population hors Communauté Provence Alpes Agglomération :

TARIFS COURS ADULTES ADOLESCENTS ET ENFANTS	
Enfant de 5 à 11 ans famille avec 1 enfant	110€
Enfant de 5 à 11 ans à partir du 2ème enfant inscrit	77€
Enfant de 5 à 11 ans, inscription après le 1er février	55€
Enfant de 12 à 15 ans famille avec 1 enfant	133€
Enfant de 12 à 15 ans à partir du 2ème enfant inscrit	93€
Enfant de 12 à 15 ans, inscription après le 1er février	66,50€
Elèves adultes	195€
Elèves adultes, inscription après le 1er février	97,50€
TARIFS ETUDIANTS CLASSE PREPARATOIRE	
Étudiant non-habitant Provence Alpes Agglomération, parents imposables	380 €
Étudiant non-habitant Provence Alpes Agglomération, parents non imposables	330 €

- Tarifs communs :

Forfait curistes 1 semaine	44 €
Forfait curistes 3 semaines	77€
Forfait par atelier et par personne pour les ateliers céramique, modelage d'après modèle vivant, volume, gravure, et photo.	20€
Forfait par atelier et par personne pour une inscription après le 1 ^{er} février pour les ateliers céramique, modelage d'après modèle vivant, volume et gravure.	10€
Frais de dossier admission classe préparatoire	20€
Forfait voyage hors région PACA ou formule complète	50€
Contribution à l'achat d'un tote bag idbl	10€
Contribution à l'achat d'un gobelet recyclable idbl	1€

Il est proposé :

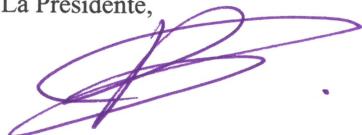
- D'approuver la nouvelle tarification de l'offre de l'école d'art idbl, telle que présentée ci-dessus
- De dire que cette nouvelle tarification entrera en vigueur pour les inscriptions à la rentrée scolaire 2024-2025

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à la présente décision

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO



PUBLIE LE : 08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20240626-26_26062024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240626-26_26062024